

# BULLETIN MENSUEL

— PUBLIÉ PAR LA —

## CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

TIRÉ A MILLE EXEMPLAIRES

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE

**10 RUE DE L'HOPITAL,  
MONTREAL.**

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi et de 1 heure à 4 heures.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce Française de Montréal, à MONTREAL, CAN.

**10 Rue de l'Hopital.**

Adresse Télégraphique : "GALLIA" Montréal.

### A V I S

Le Commerce français trouvera tout intérêt à se renseigner auprès de notre Chambre de Commerce sur le compte de tout individu de notre place sollicitant des représentations.

Nous recommandons aux personnes, qui ont l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse exacte de notre Compagnie :

**Chambre de Commerce Française  
de Montréal,**

**10 RUE DE L'HOPITAL.**

En omettant la désignation **Française**, ce qui arrive à plusieurs de nos correspondants, les lettres sont remises—comme il est juste—à la **Chambre de Commerce du District de Montréal.**

Comptes rendus des séances de la Chambre de Commerce Français de Montréal.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1902.

Extrait du procès-verbal de la séance du dix-huit Décembre mil neuf cent deux, tenue sous la présidence de M. Henri Jonas, président.

M. le Consul Général de France assiste à la réunion. Parmi les présents : MM. de Sieyès, Dantony, Bouesnel, Revol, Devin, Pony et Monier.

M. de Sieyès présente M. A. Trochu, de Millarville (T. N. O. C.) qui est autorisé à assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier qui contient un certain nombre de demandes de renseignements notamment sur les porcelaines, les chaussures, les plumes métalliques, les mines, etc.

M. de Sieyès propose M. A. Trochu, de Millarville (T. N. O. C.) comme membre actif et demande que, pour cette fois, il soit passé outre au règlement en votant de suite sur cette proposition. M. Jonas seconde cette motion qui est adoptée par la Chambre. M. Trochu, à l'unanimité des votants, est élu membre actif.

M. Jonas, au nom de M. Y. Helbronner empêché de venir à la séance, propose que la Chambre, conjointement avec les autres sociétés françaises de Montréal, participe à l'achat d'une brochette de décorations à offrir à M. Duchastel de Montrouge, à l'occasion de sa no-

mination dans l'ordre de la Légion d'Honneur. La Chambre adopte cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et renvoyée au 8 janvier prochain, jour où il sera procédé aux élections du Bureau.

SÉANCE DU 8 JANVIER 1903.

Extrait du procès-verbal de la séance du huit janvier mil neuf cent trois, tenue sous la présidence de M. H. Jonas, président.

M. le Consul Général de France assiste à la réunion.

Sont présents : MM. de Sieyès, Dantony, E. Galibert, Chouillou, Bouesnel, Balcer, Pinoteau, Hamon, Auzias-Turenne, Goullioud, Devin, Pony, Cordon et Monier.

M. Chouillou présente M. Wolfe, de Paris, qui est autorisé à assister à la séance.

M. Maignot se fait excuser.

Il est procédé au dépouillement du courrier qui contient un grand nombre de demandes de renseignements notamment sur les eaux-de-vie, soieries, confitures, fournitures d'horlogerie, montures de parapluies et ombrelles, etc...

Sur la proposition de M. Jonas, secondé par M. de Sieyès, la Chambre élit MM. Canaud et Nordlinth, transitaires à La Rochelle, membres adhérents.

M. Jonas prononce alors le discours suivant :

MONSIEUR LE CONSUL GÉNÉRAL,

Messieurs et chers collègues,

Afin de se conformer aux prescriptions de notre règlement et à la tradition établie par nos prédécesseurs, votre Bureau vient vous rendre compte du mandat que vous lui avez confié l'an dernier et passer rapidement en revue avec vous la situation commerciale, industrielle et financière du Canada pendant l'année 1902.

Le Canada n'a jamais été si prospère que pendant l'année qui vient de s'écouler. Pour la troisième fois successivement, les produits du sol ont été abondants et ont bénéficié d'un marché actif et avantageux. Les industries agricoles, produits laitiers et élevage, ont été spécialement favorisées : le beurre et le fromage par l'absence de la concurrence des colonies Australiennes et de la Nouvelle Zélande dont la production a été atrophiée par la sécheresse; l'élevage, par la disparition d'un concurrent redoutable, l'Argentine, dont le bétail n'a pu pénétrer sur les marchés anglais, et par la diminution de la concurrence des Etats-Unis où le haut prix des fourrages et les opérations du "trust" de la viande ont tenu les prix très élevés.

Les produits forestiers, bien que moins chers que l'année dernière, ont eu l'avantage de trouver des frets plus raisonnables et ont donné une production nette à peu près égale, à volume égal, tout en augmentant considérablement de volume. Seules, les pâtes de bois ont moins rapporté, mais leur production a été encore très satisfaisante en tenant compte du prix de revient.

Les richesses minières du Canada ne font guère que de commencer à se développer. Les minerais de fer, de cuivre, de plomb donnent chaque année de plus forts rendements et l'on doit signaler spécialement le développement des mines de fer, de cuivre et de nickel des régions qui bordent le lac Supérieur. L'extraction de l'or a subi un mouvement de recul auquel il fallait s'attendre, car les mines de "placers" sont toujours de peu de durée. Toutefois, nous devons dire que les indications de quartz aurifère abondent dans la région. Cette année, le territoire du Yukon n'a donné que \$14,000,000 d'or contre \$18,000,000 l'année dernière. Dans les mines de la région du Kootenay, où l'on exploite le quartz aurifère, il semble que l'on soit en présence d'un arrêt provenant plutôt de l'inflation primitive des valeurs sur le marché que de la pauvreté minérale du sol.

L'industrie métallurgique canadienne a fait de grands progrès. Les forges du Sault Ste. Marie ont fourni les premiers rails d'acier de fabrication canadienne. Cette industrie, toutefois, ne peut pas encore lutter à armes égales avec celle de l'Allemagne où la main-d'œuvre est si bon marché, et on a pu craindre un instant qu'elle ne fut obligée de cesser sa production. Des commandes très opportunes ont éloigné ce danger qui sera probablement écarté définitivement par l'imposition d'un droit protecteur qui sera votée, affirme-t-on, à la prochaine session du parlement.

On vient d'essayer encore une fois d'acclimater au Canada l'industrie du sucre de betterave. Cette fois, c'est dans la province d'Ontario que l'usine s'est installée, au milieu d'une population agricole plus ouverte aux innovations. Naturellement, on ne saurait encore prévoir le résultat définitif de cet essai.

La conférence internationale, qui pouvait produire une orientation tout à fait impérialiste de la politique économique du Canada, n'a produit au contraire, qu'un certain refroidissement des Canadiens à l'égard de la Métropole qui, demandant, tout ne voulait rien donner en retour.

Au point de vue financier, l'année 1902 a été hors de pair : le capital à la disposition du commerce et de l'industrie s'est augmenté de 25 à 30 millions de dollars fournis par les bénéfices et les économies du public. Les banques les plus riches ressentent le besoin d'augmenter leur capital qui ne suffit plus à leur clientèle, et, chose remarquable, avec beaucoup plus de fonds disponibles, les banques en obtiennent un meilleur revenu.

Notre trésorier vous a donné un état détaillé de nos recettes et de nos dépenses. Nos finances, pour ne pas être florissantes, n'en sont pas moins aussi satisfaisantes qu'on peut le désirer après une épreuve aussi forte que celle éprouvée par nous, en 1901, par l'incendie du Board of Trade.

Nos membres adhérents de France loin d'augmenter ont, au contraire, diminué quelque peu (115 au lieu de 121). Par contre, le nombre de nos membres actifs s'est accru, cette année, de six, de sorte que la perte subie du côté des membres adhérents est exactement compensée par l'augmentation des membres actifs (36 au lieu de 30.)

Somme toute, aujourd'hui, comme au moment de la fondation de notre Chambre, notre principale et plus

sûre ressource pour équilibrer notre budget, réside dans la générosité de M. le Ministre du Commerce. En priant M. le Consul Général de France de transmettre à M. le Ministre du Commerce nos remerciements pour l'aide constante que son département nous a accordée jusqu'ici, je me permets d'y joindre un appel aussi discret que possible à la bienveillance de M. Trouillot pour augmenter, s'il se peut, l'allocation attribuée à notre Chambre.

Je vous ai dit que le nombre de nos adhérents avait un peu diminué. Cette diminution n'a pas eu cependant d'influence sur les demandes de renseignements commerciaux qui ont atteint, cette année, le chiffre de 97. Je ne parle pas ici des demandes de renseignements sur tel ou tel genre d'affaires, mais des demandes de renseignements sur les maisons canadiennes. L'importance de ces demandes nous prouve que le Commerce franco-canadien va toujours augmentant. Il est permis d'espérer que les dispositions favorables des gouvernements Français et Canadien susciteront de nouveaux efforts pour l'établissement d'une ligne directe, efforts qui seront, cette fois, couronnés de succès et donneront aux relations commerciales des deux pays qui nous sont chers leur plein développement.

Vous avez été tenus au courant de notre projet de réinstaller nos bureaux dans le nouvel édifice du Board of Trade. Vous savez aussi que le comité nommé par vous à cet effet a signé un bail de 3 à 5 ans avec la direction du Board of Trade. Il appartiendra au Bureau que vous allez élire de procéder à cette installation et de faire l'acquisition du mobilier qui nous est indispensable : bibliothèque et casier pour les archives.

En quittant le fauteuil présidentiel, permettez-moi, M. le Consul Général, de vous remercier de l'intérêt constant que vous prenez à nos travaux. Je dois dire, et cela en toute sincérité, que notre président d'honneur est certainement l'un des plus actifs de nos membres et que son assiduité à nos séances est le plus grand encouragement qu'il puisse nous donner pour l'accomplissement de notre tâche parfois assez ingrate. Au nom de notre Bureau, au nom de notre Chambre tout entière, merci, Monsieur le Consul Général, de votre bon exemple et de vos précieux conseils.

A vous tous aussi, mes chers collègues, merci de votre appui et de votre collaboration. C'était un peu à contre-cœur que j'avais accepté, devant votre insistance amicale, les fonctions toujours très délicates de président. J'en redoutais, non sans raison, les difficultés ; mais votre zèle et votre dévouement à notre œuvre m'ont tellement facilité ma tâche qu'il me semble l'avoir accomplie presque sans m'en apercevoir. Soyez persuadés que, quelque soit l'écu de votre choix, je ne cesserai d'aider cet élu de tous mes efforts et de mon expérience. Encore une fois merci à vous tous, Messieurs de m'avoir si bien secondé. (Applaudissements).

Sur la proposition de M. E. Galibert, la Chambre décide l'insertion du discours de M. Jonas dans le Bulletin.

M. le Consul Général de France prend ensuite la parole pour remercier M. le Président des sentiments

qu'il lui a exprimés, et faire son éloge et celui de la Chambre. M. Kleczkowski loue également M. Monier qui rédige avec un soin et une compétence incontestables le Bulletin dont la lecture est de plus en plus intéressante. Il adresse enfin ses remerciements à M. Deliot pour son zèle dévoué et intelligent, ainsi qu'à M. Dantony, le Trésorier de la Chambre.

Sur la proposition de M. de Sieyès, la réponse de M. le Consul Général de France sera insérée dans le Bulletin.

Au moment du vote, M. le Consul Général et M. Wolfe se retirent.

Il est procédé aux différents tours de scrutin nécessités par l'élection d'un président, d'un vice-président d'un secrétaire, d'un trésorier et de quatre conseillers pour 1903.

Sont réélus :

M. H. Jonas, président.  
M. J. de Sieyès, vice-président.  
M. J. Dantony, trésorier.  
M. J. Monier, secrétaire.

Conseillers :

MM. E. Galibert, G. Balcer, C. A. Chouillou et A. Bouesnel.

Ces résultats sont accueillis par les applaudissements répétés des membres présents.

M. Jonas remercie ses collègues de la nouvelle preuve de sympathie qu'ils viennent de lui témoigner et les assurant qu'il s'efforcera, comme par le passé, de justifier leur confiance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## VISITE A M. LE CONSUL GENERAL

Avec toute la colonie française de Montréal, la Chambre de Commerce française est allée, le 1er janvier courant, présenter ses respects au représentant de la France, M. Alfred Kleczkowski, consul général pour la Puissance du Canada.

La Chambre était représentée par son bureau, presque complet : M. Henri Jonas, président ; M. Jean de Sieyès, vice-président ; M. Dantony, trésorier ; M. J. B. Monier, secrétaire ; MM. Chouillou et Bouesnel, conseillers ; et nombre de ses membres. Les sociétés françaises étaient aussi représentées : l'Union Nationale française par son président, M. Jules Helbronner ; la société de Secours Mutuels, la 131ème section des Vétérans de l'Armée de Terre ou de Mer, etc. L'Alliance française s'était fait représenter par son président, M. Honoré Beaugrand.

M. Jonas, présenta les vœux de la Chambre en ces termes :

“Monsieur le Consul Général. Je suis heureux en ma qualité de président de la Chambre de Commerce française, de vous adresser vos vœux les plus sincères à l'occasion de cette nouvelle année.

“Permettez-moi, M. le Consul Général, de profiter de cette circonstance, non pas pour vous féliciter, mais pour nous féliciter de votre assiduité à nos séances et vous remercier des sages conseils que vous nous avez donnés si fréquemment, ainsi que de l'intérêt constant que vous ne cessez de prendre à nos travaux.”

M. Helbronner, présentant les vœux de l'Union Nationale, fit ressortir brièvement les progrès accomplis dans l'œuvre principale de l'Union : le Refuge français ; et tout en exprimant la reconnaissance de l'Union envers le gouvernement français dont elle reçoit un généreux secours, il ne manqua pas d'exposer les raisons qui devraient porter le gouvernement à augmenter ce secours.

M. Beaugrand et les présidents de la société de secours mutuels et des Vétérans ayant, chacun à son tour présenté leurs souhaits, M. le Consul Général remercia chaleureusement les membres de la colonie et surtout les membres des sociétés et organisations françaises de leurs vœux qu'il ne manquera pas de transmettre à M. le Président de la République. Il remercia aussi M. Beaugrand et le félicita du zèle actif qu'il met au service de l'Alliance française.

Puis il demanda à tous d'aimer la France, pour ce qu'elle est, pour ce qu'elle fut ; retraçant en larges traits l'imposante figure de notre France à travers les âges, la continuité de son génie, la marche ininterrompue de son développement social, scientifique, artistique ; il trouva des accents émus pour parler de ses gloires et de ses infortunes ; pour célébrer sa belle langue, si harmonieuse et si précise, si délicate et si robuste, qui est le véhicule, l'expression de toute la pensée artistique du monde entier et il termine ainsi :

“Si je me laisse aller à vous dire ces choses, ce n'est pas que je cède à un mouvement de jactance puérile, ni que je prétende insuffler à vos âmes je ne sais quel orgueil ou quelle vanité présomptueuse. Oh ! Non. En rappelant ces faits qui ont la clarté de l'évidence et qu'aucune contradiction ne peut essayer d'entamer, c'est mon désir que, groupés ensemble, ces faits soient comme un faisceau où s'attache votre foi dans les destinées de la Patrie. Quand vous quitterez cette salle et que vos regards se porteront en imagination vers la terre lointaine et toujours chère dont nous sommes tous sortis, c'est mon ambition que chacun de nous ait aux lèvres le sourire de l'espérance.

“ Confiance, Messieurs, confiance encore et toujours ! La France ne peut désappointer que ceux qui doutent de son génie. Génie ardent, soit ; mais génie

fraternel, génie profondément humain, qui, sur le flot mouvant et fréquemment agité des idées et des choses, ne trouve son équilibre et son plein épanouissement que dans la contemplation de ce qui dure et de ce qui est universel.

“ Saluons-le donc, à l'aurore de l'année nouvelle, ce doux génie de la France ! Qu'il plane sur nos têtes et sur nos pensées ! Ses ailes éployées sont assez larges pour couvrir de leur ombre protectrice tous les Français. Puissent-elles abriter désormais une France plus unie et partant plus calme, plus sereine et plus forte. Vive la France ! Vive la République ! ”

## EXPOSITION A MARSEILLE

La ville de Marseille, le premier port de commerce français, la deuxième ville de la Nation, va tenir en mars et avril prochains [1903] sa première exposition. Cette exposition sera universelle, pour tout ce qui concerne la marine et les colonies, la sécurité maritime et la pêche ; elle sera internationale et limitée à la France, l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, l'Italie, l'Espagne et le Portugal, pour ce qui concerne les Beaux Arts.

Elle ouvrira le 15 mars prochain, pour clore après le voyage de M. le Président de la République qui doit avoir lieu en avril.

Le comité d'initiative et d'organisation a fait appel à MM. les Consuls de France à l'étranger, les priant de donner la plus grande publicité possible à cette Exposition.

Un exemplaire des règlements et de la classification générale a été adressé à M. le Consul Général de France pour la puissance du Canada et pourra être consulté à la Chancellerie du Consulat Général, No 99 rue St-Jacques à Montréal.

Nous invitons cordialement nos compatriotes résidant au Canada ainsi que tous les industriels canadiens à s'intéresser à cette Exposition dont l'importance ne leur échappera pas.

Marseille est le premier port de commerce de la France et aussi de la Méditerranée. Cette grande cité est la reine du commerce du Levant, c'est la porte des Indes, de l'Indo Chine et de la Chine ; elle réunira à son exposition toutes les notabilités commerciales, industrielles, maritimes et coloniales de l'immense et riche territoire que desservent ses flottes ; toute l'Europe méridionale, toute l'Afrique septentrionale, toute l'Asie orientale, méridionale et occidentale. Ce sera véritablement un rendez-vous de nations et principalement des nations qui s'approvisionnent hors de chez elles.

Les adhésions et les demandes de places devront être adressées à M. Félix Benoit, Commissaire Général, 16, Boulevard du Musée, à Marseille.

## VALEURS MINIERES

A notre époque où le capital placé en valeurs de tout repos ne rapporte qu'un intérêt très bas— $3\frac{1}{2}$  à 4 p. c. au Canada,  $2\frac{1}{2}$  à 3 p. c. en Europe—le public est exposé à se laisser entraîner à évaluer dans des proportions identiques, ou au moins s'en rapprochant, certaines valeurs météoriques dont le rendement est aussi éphémère que brillant.

Le rendement actuel, le rendement passé, même le rendement assuré pour un avenir prochain, ne sont pas les seuls éléments de la valeur d'un placement. Il existe un autre élément qui modifie énormément le premier, c'est la permanence. Ce qui donne aux rentes sur l'état leur valeur réelle, c'est la sécurité, la permanence du placement. Les consolidés anglais ne rapporteront bientôt que  $2\frac{1}{2}$  p. c., et cependant, ils seront certainement cotés au pair lorsque les finances de l'Empire britannique se seront remises de l'effort nécessité par la guerre du Transvaal. Cent francs en rente française ne rapportent que 3 frs. Les actions de la Banque de France, de la Banque d'Angleterre, les titres de nos grandes institutions de crédit, de nos grandes compagnies de chemin de fer se cotent à des prix qui les capitalisent à 2 ou 3 p. c. Pourquoi ? C'est que ces valeurs sont permanentes, qu'il n'y a pas à prévoir une cessation du rendement, une dépréciation de la puissance de production.

Si nous considérons maintenant les titres des établissements industriels, nous y trouvons clairement marquée la différence d'appréciation entre ceux dont la permanence est assurée et ceux dont le rendement est sujet à des défaillances. Pour les premiers on se contente d'un revenu de 3 à 4 p. c. ; pour les autres, on exige, afin de compenser les risques de diminution future, une production beaucoup plus forte.

Et lorsqu'il s'agit de valeurs minières, surtout de parts de mines de métaux précieux, l'expérience établit encore une plus large différenciation. Mines d'or et d'argent sont sujettes à de si fréquents arrêts de production que l'on doit calculer sur le remboursement du capital même en peu d'années, en sus d'un revenu raisonnable, si l'on veut s'exempter [autant que possible] de mécomptes. Car là, rien n'est permanent. On exploite une veine ou un lit de sable, qui actuellement produit beaucoup ; à quelques mètres plus loin, la teneur peut changer, sans que rien puisse le faire prévoir ; le filon peut s'arrêter court, et, pour le retrouver—si l'on peut y arriver—il faut dépenser des sommes considérables. Ces exploitations se font en quelque sorte à l'aveuglette. On a pu, en certains cas se trouver en présence d'une masse de minerai dont des sondages régulièrement espacés auraient

permis de constater le volume approximatif ; ce sont les cas les plus favorables ; mais là même encore on est exposé à des déceptions, et le mieux est de faire ses calculs en tenant compte de ces déceptions possibles.

Il peut se faire que dans d'autres pays, au Transvaal, par exemple, les formations géologiques qui contiennent le quartz aurifère présentent une certaine régularité et permettent de baser des calculs de rendement probable sur des données topographiques. Dans nos terrains aurifères, ces calculs ont presque toujours été trompeurs ; les veines de quartz, les couches payantes de sable aurifères se sont montrées d'une irrégularité décevante. En outre, les concessions ou claims sont, sauf de rares exceptions, d'une étendue trop restreinte pour assurer la continuité d'une exploitation poussée avec quelque activité.

Il y a, cependant, des placements profitables à faire en valeurs de mines d'or et d'argent ; mais c'est à la condition, d'abord, que l'on se soit assuré *de risa* ou au moins par les rapports d'experts consciencieux et connus, de la réalité du rendement *net* de la mine, et ensuite que le prix payé puisse être remboursé par les dividendes dans un petit nombre d'années.

Il est difficile à distance de se faire une idée des frais d'exploitation d'une mine ; l'importance proportionnelle de ces frais dépend d'un si grand nombre de circonstances qu'une étude faite sur les lieux peut seule permettre de l'évaluer. Ainsi pour certain groupe de claims au Youkon, dont on cherche actuellement à placer les titres en France, on emploie 175 hommes à \$7.00 par jour ; la main-d'œuvre coûte donc seule, \$1,225 par jour \$367,500 par année de 300 jours ouvrables.

Il faut, en outre, dégeler le sable, se procurer de l'eau pour les lavages, se pourvoir de combustible pour les machines, payer un personnel de surveillants, d'ingénieurs etc ; il y a aussi à tenir compte des frais de transport des provisions, des machines, etc. Nous ne croyons donc pas nous éloigner de la vérité en estimant à \$500,000 par année les dépenses nécessaires à l'exploitation de ce groupe.

C'est par conséquent deux millions cinq cent mille francs à déduire sur les rendements annoncés au prospectus, pour arriver approximativement à la production nette.

La durée de production d'un placer n'a guère jusqu'ici, dépassé 10 ans ; si les claims en question, sont exploités depuis trois ans, c'est à sept ans que la prudence doit évaluer leur productivité ; et la valeur honnête, raisonnable, d'une part de propriété dans ces claims, aura pour base l'amortissement du capital avec un intérêt suffisant, en sept ans, par les dividen-

des que pourra donner la production nette, calculée comme il vient d'être expliqué.

Tout placement en valeurs de mines d'or et d'argent qui se fait sur d'autres calculs que ceux qui précèdent, n'est pas un placement, c'est un billet de loterie dont les chances de remboursement sont vagues, vagues, vagues...

## LE PORT DE MONTREAL

### REVENUS PERÇUS PENDANT LES SIX DERNIÈRES ANNÉES

1897.....	\$244,252.32
1898.....	274,850.77
1899.....	283,686.46
1900.....	275,683.93
1901.....	249,488.00
1902.....	309,745.22

Il faut remarquer que dans les deux dernières années, les taux de quaiage ont été diminués et que cette diminution représente au moins une somme de \$60,000.

Tableau comparatif du nombre et du tonnage des vaisseaux qui ont visité notre port depuis 1897 :

#### NAVIRES LONG COURRIERS

	Navires	Tonnage
1897.....	785	1,379,002
1898.....	868	1,584,072
1899.....	801	1,517,611
1900.....	726	1,393,886
1901.....	742	1,953,048
1902.....	758	1,541,272

#### Vaisseaux charbonniers des provinces maritimes :

	Navires	Tonnages
1897.....	311	366,363
1898.....	381	373,671
1899.....	343	416,471
1900.....	295	354,735
1901.....	273	436,130
1902.....		

#### CABOTEURS

	Navires	Tonnages
1897.....	6,384	1,134,346
1898.....	6,941	1,807,892
1899.....	8,477	1,899,697
1900.....	8,347	1,669,494
1901.....	8,450	1,683,186
1902.....	9,395	1,885,250

#### Les revenus pour le mois de décembre ont été :

	1901	1902
Importations.....	\$ 500	\$ 6,039.95
Exportations.....	9,500	15,778.42
	\$10,000	\$21,818.37
Trafic local.....	\$4,579.44	7,754.78
	\$14,579.44	29,573.15

## ÇA ET LÀ

Il vient tous les ans, d'Europe au Canada, un certain nombre de navires sur lest. Ces navires, principalement des voiliers, mais qui comprennent aussi des vapeurs isolés (tramps) sont engagés à Londres en janvier ou février, pour charger du bois dans un des ports du St-Laurent ou du golfe. Ce sont surtout des navires suédois, norvégiens ou finlandais dont le coût est relativement faible et dont les frais sont très réduits, les équipages étant le plus souvent engagés pour une part dans le produit du fret.

Il est clair que si les vapeurs en questions avaient trouver dans un port quelconque de l'Atlantique un chargement de sortie suffisant pour payer simplement les frais du voyage d'Europe au Canada, ils s'empresseraient d'aller le chercher. C'est ainsi que nous nous expliquons la création, annoncée à notre chambre d'une ligne directe de vapeurs finlandais entre La Rochelle—La Palice et le Canada. Un câblegramme suivi d'une lettre nous apprend en effet qu'une société de courtiers maritimes de La Rochelle a conclu avec des armateurs finlandais un arrangement en vertu duquel deux vapeurs de cette nationalité prendront chargement le printemps prochain dans le port de La Palice, à destination du Canada ; et ces Messieurs nous demandent de les aider à obtenir du fret de retour. On nous promet le premier départ de France en mars prochain.

A la façon dont l'affaire nous est présentée, nous ne pouvons guère la prendre au sérieux. La première condition, ce nous semble, eût été de s'assurer une organisation au Canada pour rechercher, attirer et concentrer le fret. Or, il ne nous paraît pas que l'on se soit préoccupé d'autre chose que de recueillir du fret en France, puisque l'on demande à notre compagnie de voir à l'organisation du fret ici. Et tout en professant de ne connaître ni nos frais de ports, ni nos tarifs de fret, ni même la nature des marchandises dont le transport peut s'offrir, on nous annonce un navire pour la fin d'avril, c'est-à-dire dès l'ouverture de la navigation.

Il ressort pour nous, de la façon dont l'affaire est engagée, que les armateurs finlandais n'ont en vue que la possibilité d'obtenir du fret de sortie de France, étant certain de trouver au Canada un fret suffisant pour le retour.

Même dans ces conditions, toutefois, et pourvu que la compagnie ait des départs réguliers, prenne tout le fret disponible et ne se décourage pas des premiers succès, une ligne de ce genre vaudrait encore mieux que l'absence complète de ligne qui est l'état actuel des choses.

Les exportations canadiennes ont absolument besoin

d'une ligne directe pour arriver en bonne situation sur le marché français ; et la création d'une ligne directe paraît être la condition *sine quâ non* de la nouvelle convention commerciale négociée à Paris par Sir Wilfrid Laurier. Donc il est évident que, faute de mieux la ligne finlandaise de La Palice à Montréal pourrait devenir acceptable pour tout le monde.

Mais il nous paraît que les courtiers de La Rochelle sont un peu pressés pour nous annoncer un premier départ au mois de mars, sans avoir rien fait ici pour organiser le fret de retour.

Nous avons annoncé dans notre dernier *Bulletin* que l'usine de rails d'acier, de M. Clergue, au Sault Ste-Marie, avait fermé ses portes, faute de pouvoir soutenir la concurrence des rails d'acier de fabrication allemande. Le chômage de cette usine n'a pas duré longtemps. Deux commandes considérables ont été reçues presque immédiatement, l'une de 10,000 tonnes pour une compagnie indépendante et une autre de 15,000 tonnes pour le chemin de fer Intercolonial, qui appartient au gouvernement fédéral.

Pour la première commande, une soumission plus basse que celle de l'usine du Sault Ste Marie avait été reçue d'une maison allemande; mais la compagnie exigeait une garantie du prix, quand bien même une taxe serait imposée, avant la livraison, sur les rails d'acier importés au Canada. La maison allemande ayant refusé cette garantie, sa soumission a été mise de côté et celle de M. Clergue acceptée. La première offrait les rails à \$28.50 la tonne et M. Clergue à \$32.50.

Les mauvaises langues prétendent que la fermeture de l'usine n'était qu'une manœuvre, dont l'objet était d'arracher une commande au gouvernement et d'en obtenir la promesse de l'imposition d'un droit protecteur, à la prochaine session du parlement fédéral. La manœuvre aura atteint son sujet ; mais elle aurait eu d'un autre côté des résultats imprévus. Cet arrêt de fabrication a servi de prétexte à une violente attaque à la bourse contre les actions de la Consolidated Lake Superior Co, (compagnie qui possède toutes les industries fondées par M. Clergue au Sault Ste-Marie et dans le territoire avoisinant. Cette attaque fut bien près de créer de gros embarras à la compagnie qui, cependant, a pu remettre ses titres à flot. La dépréciation avait atteint à un certain moment de 30 à 40 pour cent.

La Dominion Steel Company avait commencé la construction d'une usine de rail d'aciers près de ses forges de Sydney. Mais elle s'en est ensuite désintéressée avant que l'usine fut complétée ; la direction de la compagnie ayant jugé à propos, dit-on, de ne pas con-

tinuer les travaux avant que le gouvernement ne fasse connaître au pays son intention de faire payer des droits élevés aux rails d'acier à l'importation.

Les exportations de bois de construction par la route du St Laurent pendant la saison de navigation de 1902, ont été moindres que la saison précédente ; mais celles des provinces maritimes ont été plus considérables et celles qui ont été faites en transit par Portland, Boston et St John's donnent aussi une augmentation.

Voici un tableau des expéditions par les principaux négociants-exportateurs, chargés dans les ports du St Laurent, en pieds mesure de planche (1 pied carré sur 1 pouce d'épaisseur).

Expéditeurs.	Trois-Rivières et Pierreville.			Autres Ports.	Totaux
	Montréal.	Québec.			
Dobell, Bockett & Co ...	40,711,900	30,231,500	20,782,205	5,180,200	96,904,900
W. & J. Sharpley .....	42,344,225	27,557,620	7,100,000	.....	77,001,865
Watson & Todd .....	51,311,775	.....	.....	.....	51,311,775
Priée, Bros. & Co .....	.....	.....	.....	50,260,000	50,260,000
Robt. Cox & Co .....	30,326,457	.....	.....	.....	30,326,457
McArthur Export Co .....	13,585,543	12,520,764	.....	.....	26,029,307
J. Burtall & Co .....	20,066,117	4,316,794	.....	.....	24,382,911
H. R. Goodday & Co .....	.....	22,683,404	.....	.....	22,683,404
Charlemagne Lumber Co .....	14,423,674	.....	.....	.....	14,423,674
King Bros. Ltd .....	.....	11,000,000	.....	.....	11,000,000
Harold Kennedy .....	.....	7,879,000	.....	.....	7,879,000
McLaurin Brothers .....	7,000,000	.....	.....	.....	7,000,000
Cox, Long & Co .....	4,997,726	.....	.....	.....	4,997,726
E. B. Lemay .....	4,335,000	.....	.....	.....	4,335,000
Divers .....	11,442,596	.....	.....	.....	11,442,596
Total .....	240,472,113	116,189,102	27,882,200	55,440,200	439,983,615
Saison 1901 .....	222,424,850	141,757,407	31,988,105	82,929,102	479,099,424
Augmentation .....	18,047,263	.....	.....	.....	.....
Diminution .....	.....	25,568,305	4,105,905	27,488,932	.....
Diminution nette .....	.....	.....	.....	.....	\$9,115,849

De Montréal on a expédié principalement des madriers et planches de pin ; de Québec, des bois équarris, des pièces carrées de pin, des madriers d'épinette (spruce) des autres ports, presque exclusivement des madriers d'épinette.

Les exportations de la région d'Ottawa transitant par Boston, Portland, St John's, N. B., ne sont pas incluses dans ces chiffres.

### UNE CHAMBRE DE COMMERCE CANADIENNE A PARIS

Le correspondant parisien de *La Presse*, lui écrit ce qui suit à la date du 23 décembre dernier :

Les premiers pas vers la fondation de la Chambre de Commerce Canadienne à Paris, viennent d'être faits.

Ce projet, approuvé fortement par tout le haut commerce canadien et assuré des sympathies officielles les plus autorisées, avait été conçu, on s'en souvient, quelques mois avant la dernière visite de sir Wilfrid Laurier en France, lors d'une réunion à laquelle assistaient entre autres les honorables Hector Fabre et D. Rolland.

M. Fabre encouragea l'initiative prise et un comité fut constitué pour étudier la question. Les membres qui assistaient à cette première réunion furent unanimes à reconnaître l'excellence du projet. C'est comme suite à cette assemblée préliminaire que vient de se tenir cette seconde réunion. Les principaux membres de la colonie canadienne y avaient été convoqués par M. Duncan Macdonald et, parmi ceux qui ont répondu à son appel, je trouve les noms de MM. A. Masson, A. Poindron, E. Buron, H. d'Artois, E. Carbonneau, A. Panneton, H. Roujeau, O. Robillard, T. Dubé, D. Downie, Dr Gérin-Lajoie, Chabrier, P. de Martigny, E. Montet, Dr Wills, G. A. Drolet, R. Drolet, J. N. Roy.

Presque toutes ces personnes ont des intérêts commerciaux en France ou au Canada. La maison Eaton, de Toronto, a donné aussi son appui au projet et bien d'autres dont les noms m'échappent ont manifesté le désir de coopérer à l'œuvre dès qu'elle sera fondée. On s'est borné à cette réunion à constituer une commission générale d'études qui s'est partagé le travail afin d'aller plus vite en besogne.

M. Duncan Macdonald a été choisi comme président temporaire, et Ed. Montet comme secrétaire, M. P. de Martigny a été désigné comme secrétaire-adjoint.

A sa séance régulière mensuelle du 7 courant, la Chambre de Commerce Canadienne de Montréal s'est occupée de cette création, voici d'après le compte rendu de *La Presse* ce qui en a été dit à cette réunion :

M. Monier fait remarquer à la Chambre qu'il vient de se fonder à Paris une Chambre de Commerce Canadienne ; que parmi les membres qui la composent apparaissent les noms de deux personnes qui ont laissé à Montréal une réputation peu enviable, et dont la présence dans cette institution serait peut-être de nature à nuire au crédit du Canada.

M. J. X. Perrault remercie M. Monier d'avoir averti la Chambre de la formation de celle de Paris. Il demande s'il peut s'établir des Chambres de Commerce canadiennes à l'étranger, sans l'autorisation du gouvernement du Canada. Ces Chambres ne devraient-elles pas être fondées d'après les statuts qui régissent la formation d'institutions de ce genre en ce pays ?

MM. Desjardins, Laporte, Boivin, parlent dans le même sens. On ajoute même que si le gouvernement n'intervient pas, il pourrait se créer des embarras pour plus tard et son crédit pourrait en souffrir.

Sur proposition de M. Monier, secondé par M. Boivin, la question est renvoyée au comité de Législation avec instruction de transmettre son rapport à Ottawa le plus tôt possible.

## REVUE COMMERCIALE

Montréal, 15 janvier 1903.

Le câble transatlantique nous a transmis, au commencement de cette année, la nouvelle que nous allons avoir, enfin, une ligne directe de navigation entre le Canada et la France. L'information provenait du *Journal des Débats*, de Paris, qui ajoutait que cette création était le résultat des démarches faites en France par Sir Wilfrid Laurier.

Nous n'avons pu malheureusement nous procurer le numéro des *Débats* contenant cette nouvelle et nous n'avons aucun autre renseignement que le maigre contenu de la dépêche précitée. Sir Wilfrid Laurier est revenu le 8 courant de sa villégiature en Floride, mais il est très occupé à préparer les travaux de la prochaine session du parlement fédéral et il est impossible d'obtenir de lui aucun éclaircissement.

La question du chauffage est, comme on peut se l'imaginer, une question très importante sous le climat canadien. Or presque toutes les maisons d'habitation sont munies d'appareils de chauffage aménagés pour brûler l'anthracite américain. Et l'on conçoit que, la grève de mineurs d'anthracite ayant supprimé l'extraction pendant six mois, la quantité de ce combustible qui arrive au Canada est bien inférieure aux besoins de la consommation. Aussi se vend-il à des prix triples des prix normaux et encore n'en a pas qui veut.

La nécessité, dit le proverbe, est la mère de l'invention. La disette du combustible spécial aux Canadiens a fait songer à utiliser d'immenses dépôts de tourbe qui se trouvent parsemés sur le territoire des provinces de l'est. Des procédés modernes permettent, paraît-il, de faire de cette tourbe un combustible compact, durable et sans fumée, c'est-à-dire possédant les trois principales qualités de l'anthracite. Si quelque maison de France construisant des appareils à travailler la tourbe venait faire des offres au Canada, elle trouverait probablement l'occasion d'y faire quelques affaires.

Puisque nous parlons de combustible, disons un mot de la production et de la consommation du charbon au Canada.

En 1901, la consommation a été,

Charbon canadien.....	4,647,827 tonnes
importé.....	4,810,213 "
Total.....	9,458,040 tonnes

La production du pays en 1901 se décompose ainsi

Provinces	Tonnes de 2,000 livres
Nouvelle Ecosse .....	4,158,068
Colombie Anglaise .....	1,660,515
Territoires du N. O. ....	385,275
Nouveau-Brunswick .....	17,630
Total .....	6,221,488
Dont il a été exporté .....	1,573,661
Et consommé dans le pays .....	4,647,827

Tout le charbon de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick est du charbon bitumineux ; dans les territoires du Nord-Ouest et dans la Colombie Anglaise il y a des charbons bitumineux et de l'antracite.

Le commerce de décembre, au Canada, se réduit généralement à ce qu'on appelle le commerce des fêtes, c'est-à-dire des articles pour étrennes et des provisions de bouche destinées à la célébration de Noël et du jour de l'an. L'exportation et l'importation n'existent guère que pour mémoire ; la navigation est close, le mouvement des récoltes est considérablement diminué, vu la difficulté de les transporter au port d'embarquement ; les industries profitent de ces temps de fêtes pour faire leur inventaire et préparer leurs échantillons. En un mot, le commerce de gros chôme sur toute la ligne.

Quant au commerce des fêtes il a été très actif et très lucratif, quoiqu'il fût gêné par la cherté du charbon qui force à retrancher un peu sur les dépenses de luxe pour renforcer le budget des dépenses nécessaires.

*Grains et farines.*—Les marchés du blé disponible ont été fermes tout le mois, sauf quelques oscillations dont l'importance n'a pas dépassé  $1\frac{1}{2}$  cent par minot. Au Manitoba, les prix du blé No 1 dur ont progressé graduellement de 70 à  $71\frac{1}{2}$  le minot, soit de 13 fr. 30 à 13 fr. 58 $\frac{1}{2}$  les 100 kilos, cette cote s'entendant maintenant du blé en entrepôt dans les élévateurs à Fort William ; il faut y ajouter le coût de l'entreposage jusqu'à l'ouverture de la navigation au 1er mai soit 57 centimes, et 2 francs par 100 kilos de transport à la mer, pour obtenir la parité du prix franco bord en mai. Le Pacifique Canadien a reçu dans ses élévateurs sur la dernière récolte, 18,000,000 de minots ou bushels, soit 6,423,900 hectolitres. Le Canadian Northern en a reçu à peu près autant, de sorte que l'on peut compter que plus de la moitié du blé de Manitoba a été livré par la culture, quoique la moitié à peine de cette quantité ait été transportée à la mer avant la clôture de la navigation.

Dans la province d'Ontario, on cote le blé du printemps, sur place, de 12 fr. 90 à 13 fr. 10 les 100 kilos, le

moulin local est à peu près seul acheteur en ce moment, le transport à New-York par rail étant trop coûteux.

Cependant ces frais de transport n'empêchent pas un certain mouvement dans des avoines blanches de Ontario, qui sont assez demandées à New-York pour l'exportation et que l'on paie sur place, au Canada, à la parité de 10 fr. 15 à 10 fr. 35 les 100 kilos suivant position. Le sarrasin est négligé dans le moment ; on on le paie livré à la station du chemin de fer, à la parité de 11 p. 85 les 100 kilos.

En farines, les cours sont restés fermes sans aucun changement dans la cote à Montréal ; cependant il y a depuis un jour ou deux des tendances assez fortes à la hausse, en sympathie, naturellement, avec le blé. Nos minotiers paraissent cultiver avec succès le marché du Sud Africain ; le dernier vapeur parti du Canada pour ce marché emportait encore environ 2000 quintaux de farines de Manitoba. On cote à Montréal par wagon complet, farines de blé de Manitoba, de \$3.90 à \$4.20 ; farines d'Ontario de \$3.70 à \$4.00 suivant marques.

*Légumes sus.*—Les haricots blancs *pea beans* ont un peu faibli : on en demande maintenant par wagon complet de 37 à 38 francs les 100 kilos ; les haricots jaunes sont cotés la parité de 32 fr. 25 à 32 frs 30 les 100 kilos. Mais il n'y en a pas pour l'exportation. Les importations d'Autriche ont cessé, les prix aux lieux d'expédition ayant haussé de manière à fermer notre marché à leurs haricots.

Les pois secs No 1 sont moins rares sur notre marché, mais il n'y en a pas encore trop pour notre consommation ; on les cote à la parité de 18 frs les 100 kilos. Les pois No 2 sont cotés à la parité de 13 fr. 70 à 13 fr. 85 les 100 kilos, gare de départ, suivant position, avec 2 frs de transport au port de nier.

*Foin pressé.*—Le marché à la campagne est tranquille, la demande de l'exportation n'est pas active, car en Angleterre les cours sont bas, et les Etats-Unis sont passablement approvisionnés. Pour que l'exportation reprenne quelque activité, il faudra que la culture consente à une réduction de 50c à \$1 par tonne. On cote à Montréal en gare, par wagon complet : foin pressé No 1, \$9.00 ; No 2, \$8.00, mélangé de trèfle, \$7.00 à \$7.25, la tonne de 2,000 livres anglaises.

*Peaux vertes.*—Un relèvement de 1 cent par livre vient de se produire dans les peaux vertes du pays, après une courte période de dépression. Les stocks sont relativement moindres qu'on ne le supposait, et la tannerie montre des dispositions à s'approvisionner.

Les peaux de bœuf ou vache, légères se paient : No 1, 8c la livre ; No 2, 7c ; taureaux, 9c ; veaux, No 1, 10c ; No 2, 7c. Agneaux en laine, 75c la peau.

*Laines canadiennes.*—Aucun mouvement perceptible dans cet article que l'on cote nominalement de 14 à 15c la livre pour la toison et de 16 à 17c pour la laine arrachée, le tout lavé à dos.

*Animaux de boucherie.*—A Toronto on paie le bétail exportable de \$4.50 à \$5.50 les 100 livres sur pied, prix auquel il faut ajouter 50c pour le transport à St John's.

Nos exportateurs se plaignent que les autorités anglaises permettent l'importation par Boston & Portland, de bétail américain, tandis qu'ils ont refusé aux exportateurs canadiens d'employer la même voie. L'épidémie de fièvre aphteuse n'a cependant pas encore contaminé aucune partie du territoire canadien. Il résulte de ces différences de traitement des frictions qui gênent considérablement notre commerce d'exportation. D'un autre côté, il est question d'admettre de nouveau sur le marché anglais le bétail de la République Argentine, ce qui augmenterait la concurrence et ferait baisser naturellement les prix. Dans ces conditions on conçoit que nos exportateurs se tiennent autant que possible sur la réserve et n'expédient que ce qu'il faut pour remplir les engagements pris antérieurement.

## REVUE FINANCIERE

Les actionnaires de la Banque de Montréal viennent d'autoriser leur conseil d'administration à émettre \$2,000,000 de nouveau capital. Le capital libéré de la banque va se trouver porté à \$14,000,000, la réserve qui est de \$7,000,000, va bénéficier d'une prime de 70 p. c. qu'auront à payer les souscripteurs des actions nouvelles et montera par conséquent à \$8,400,000. L'action de la banque de Montréal est cotée à 275 p. c. soit 175 p. c. de prime et, en vertu de la loi, les actionnaires actuels auront le privilège de souscrire la nouvelle émission dans la proportion d'une action nouvelle pour six actions anciennes. Le pair actuel de l'action est de \$200, la cote de 275 représente donc une valeur en monnaie de \$580 par action, et l'action nouvelle à 70 p. c. de prime vaudra \$340. Les six actions anciennes, avec la nouvelle auront par conséquent une valeur de \$3840, soit \$548.57 chacune.

La banque est en instance auprès du parlement fédéral pour être autorisée à diviser ses actions de \$200 en actions de \$100 chacune au pair.

Le resserrement des fonds que nous constatons depuis quelques mois commence à se relâcher un peu. La place de New-York étant mieux approvisionnée par ses propres fonds nous renvoie peu à peu les nôtres et nos banques ont un peu plus d'argent à mettre à la disposition des boursiers.

Les taux sont cependant encore fermes de 6 à 6½ p. c. pour remboursement à demande, 5 à 6 p. c. pour remboursement à terme fixe. La clientèle commerciale et industrielle fait escompter ses effets à 6 p. c. Les prêts hypothécaires rapportent de 4½ à 6 p. c. suivant garantie et importance du prêt.

Le change sur Londres est soutenu. Les banques vendent leurs traites à 60 jours \$4.83½; à vue \$4.87½c; transfert par câble \$4.88½. Les traites commerciales avec documents se vendent \$4.81 à 60 jours et \$4.85 à 3 jours. Les chèques sur Paris se vendent de 5 fr. 15 à 5 fr. 16½. Les chèques sur New-York font ¼ p. c. de prime.

## BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

Bureau Principal, - - - - - MONTREAL  
Capital autorisé - - - - - \$1,000,000  
Capital payé - - - - - 818,000

### BUREAU D'ADMINISTRATION

Monsieur G. N. DUCHARME, Capitaliste de Montréal. Président  
Monsieur G. B. BURLAND, Vice-Président.  
Président de (Machine Rapids Hydraulic & Land Company, Ltd.)  
L'HON. LS. BEAUBIEN, Directeur.  
Ex-Ministre de l'Agriculture.  
Monsieur H. LAPORTE, Directeur.  
de l'Épicerie en gros Laporte, Martin & Cie, Montréal. Echevin et  
Président du Comité des Finances de la Cité.  
Monsieur S. CARSLLEY, Directeur.  
de la grande Maison "Carsley, Montréal".

Monsieur TANCREDE BIENVENU, Gérant-Général  
Monsieur A. S. HAMELIN, Auditeur

### SUCCESSALES

MONTREAL : 316 Rachel, coin St-Hubert ; 271 Roy, St-Louis de France ;  
1138 Ontario, coin Panet.  
Plessisville, P. Q. D'Israeli, P. Q. St-Anselme, P. Q. St-Guillaume, P. Q.  
Pierreville, P. Q.

### BUREAU DES COMMISSAIRES-CENSEURS

#### Département d'Épargne

SIR ALEXANDRE LACOSTE, Président.  
Juge en Chef du Banc du Roi.  
L'HON. J. G. LAVIOLETTE, Vice-Président.  
Ex-Conseiller Législatif.  
L'HON. N. C. CORMIER, Commissaire-Censeur.  
Conseiller Législatif, Industriel de Plessisville.  
Monsieur S. HAMELIN, Auditeur et Com.-Censeur, Ancien Associé de la  
Maison Hudon, Hébert & Cie de Montréal.  
Monsieur ALBERT LUSSIER, Commissaire-Censeur, Ex-Député de Ver-  
chères, Seigneur de Varennes.  
Monsieur le Dr. E. P. LACHAPPELLE, Com.-Censeur, rue Sherbrooke,  
Montréal.

Intérêt de 3 pour cent payé sur dépôts.

Attention toute particulière aux collections reçues de pays étrangers.

## Température du mois de Décembre 1902.

Relevée par M. de Meslé, opticien, à Montréal, rue Notre-Dame, 1628.

Date	Fahrenheit		Centigrade		Date	Fahrenheit		Centigrade	
	Max.	Min.	Max.	Min.		Max.	Min.	Max.	Min.
1	38	22	3.5	-5.5	16	37	11	3	-11.5
2	39	26	4	-3	17	34	18	1.5	-7.5
3	30	25	-1	-3.5	18	35	24	2	-4
4	26	19	-3	-7	19	36	19	2.5	-7
5	22	9	-5.5	-12.5	20	15	10	-9	-12
6	10	6	-12	-14	21	36	9	2.5	-12.5
7	13	4	-10.5	-15.5	22	40	24	4.5	-4
8	9	3	-12.5	-16	23	19	12	-7	-11
9	-11	-17	-24	-27.5	24	11	4	-11.5	-15.5
10	15	-10	-9	-23.5	25	18	5	-7.5	-15
11	7	-6	-13.5	-14	26	25	9	-3.5	-12.5
12	4	-2	-15.5	-16.5	27	25	14	-3.5	-10
13	0	-10	-18	-23.5	28	15	7	-9	-13.5
14	3	-7	-19.5	-22	29	30	13	-1	-10.5
15	8	-5	-13	-21	30	33	16	1	-8.5
					31	32	15	0	-9

— Signifie au-dessous de zéro.

**TABLE DES MATIERES DU VOLUME IX (9ème ANNEE) DU BULLETIN DE LA  
CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTREAL, ANNEE 1902.**

	Pages
ASSOCIATION CANADIENNE des manufacturiers.....	95
ASSURANCES [les] au Canada.....	106
BANQUE [la] D'HOCHELAGA.....	67
BANQUE [la] DE MONTREAL.....	68
BANQUES FRANCAISES AU CANADA.....	114, 125
CANADA—Algérie.....	14
COLONIE [la] française de Montréal.....	78
COMMERCE [le] extérieur du Canada.....	78, 89, 117
COMMUNICATIONS [les] entre le Canada et la France.....	116
COMPTE-RENDUS des séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.....	1, 13, 25, 37, 53, 65, 77, 113, 125 et 137
CONDITION [la] de droiture.....	128
CONSEILLER du Commerce extérieur de la France.....	101
CONVENTION [la] commerciale franco-canadienne jugée par les Canadiens.....	32
D'ESTOURNELLES de Constant [M].....	26
ECHOS du voyage de sir Wilfrid Laurier en France.....	102
ELECTRICITE [l'] au Canada.....	91
EXPORTATIONS de beurre et de fromage du Canada en 1902.....	141
EXPORTATIONS du Canada en France.....	5
FORGES et aciéries du Sault Ste-Marie.....	91
IMPORTATIONS comparées.....	16, 29, 44, 54, 69 et 81
IMPORTATIONS [les] françaises au Canada.....	93
JONN KISS, histoire du Klondyke.....	143
MANUFACTURIERS canadiens.....	95
MEVENTE [la] des vins.....	28
MINERAUX [les] d'Ontario.....	114
MINES [les] du Youkon.....	7, 26, 59, 84 et 94
MODIFICATIONS au tarif des douanes canadiennes.....	14
NEGOCIATIONS franco-canadiennes.....	103
NOUVELLE voie transcontinentale.....	139
PETISES notes.....	114
PLATINE [le] en Colombie Anglaise.....	92
POMME [la] canadienne.....	138
PORT [le] de Montréal.....	140
PRODUCTION minérale du Canada en 1901.....	105
PROGRES des importations françaises au Canada.....	4
PROPAGATION [la] artificielle et l'élevage des truites.....	129, 144
QUELQUES mots sur les vins d'Algérie..	39
RAILS d'acier fabriqués au Canada.....	90
RECOLTE [la] de blé au Canada.....	102
REGIME [le] des spiritueux au Canada.....	107
RELATIONS commerciales du Canada avec l'étranger.....	38
RELATIONS commerciales franco-canadiennes.....	79, 136
REVUE commerciale et financière.....	9, 22, 34, 49, 61, 74, 86, 95, 110, 120, 133 et 146
SAUMON [le] de la Colombie Anglaise.....	103
SERVICE [le] militaire des jeunes Français résidant à l'étranger.....	126
SOUSCRIPTION pour les sinistrés de la Martinique.....	66
SPIRITUEUX au Canada, le régime des.....	107
SUCRES [les] français au Canada.....	90
STATUTS révisés de la Chambre de Commerce Française de Montréal.....	61
TERRENEUVE, La question de.....	102
UNION [l'] Nationale française de Montréal.....	40
VINS [les] d'Algérie.....	6, 39 et 68
VINS, la mévente des.....	28
VISITE à M. le Consul Général.....	3
YOKON [le] et son commerce.....	96

## PETIT COURRIER

(Bulletin de la Chambre de Commerce Française).

### Demande d'Agents ou Représentants au Canada.

MM. Ducher Frères à Morez-du-Jura (Franco) désirent un représentant au Canada pour la vente de leurs pierres fausses pour bijouterie.

M. Vermorel, à Villefranche-sur-Rhône (France), demande agents pour la vente de ses machines agricoles.

M. F. Omètre désire représenter des fabricants de France au Canada. On pourra s'adresser à M. Omètre, du 1er février au 15 mars, 15 rue du Louvre à Paris. (M. Omètre ne représentera ni distillateurs ni quincaillers).

M. A. Demange, viticulteur, 8 rue Arago, Alger, demande représentants au Canada pour la vente des vins de ses vignobles algériens.

MM. Debouchaud et Cie, à Nersac (Charente), fabrique de feutres en tous genres pour papeteries.

La maison A. Magnier & Cie, de Blanzac-sur-Cognac, demande un représentant pour la vente au Canada de ses eaux-de-vie.

L. de Guinefolaud, eau-de-vie de Cognac et fines Champagnes à Angoulême (Charente).

M. P. Bourson, 5 rue St-Joseph à Paris, demande agent pour tout le Canada pour la vente des soieries et rubans de Lyon.

Pierre Germain, seul successeur de la maison Poulet Père et Fils, fondée en 1747, Grands vins de Bourgogne à Beaune (Côte-d'Or) France.

La Chambre de Commerce française de Montréal tient à la disposition des négociants et industriels de la région l'annuaire des Agents-Représentants pour l'Exportation de Bordeaux (édition 1902). Cet annuaire où figurent les principaux agents d'exportation de Bordeaux avec la liste des articles dont ils s'occupent peut être très utilement consulté par les maisons désireuses d'être représentées sur cette place et d'essayer ainsi de chercher des débouchés nouveaux dans l'exportation.

### OFFRES DE REPRESENTATION AU CANADA

M. Jules Pony, 1132 rue Ste-Catherine, à Montréal, demande a représentation de librairies françaises et belges pour le Canada

### OFFRES DE REPRESENTATIONS EN FRANCE

M. Durand, fils aîné, représentant commissionnaire, boulevard Ondinot, 21 à Oran (Algérie) pouvant fournir d'excellentes références, demande à représenter pour Oran (Algérie) des maisons du Canada faisant l'exportation des farines et autres produits.

M. Raphaël Michel, 11 rue du Muguet, à Marseille, offre ses services, comme agent commercial, aux exportateurs et importateurs canadiens. Spécialité : Articles d'alimentation. Références à disposition.

M. Victor Guédé, pelleteries et fourrures, 9 rue Bailif, à Paris, désire entrer en relation avec des maisons du Canada pour la consignation ou la représentation de tous articles de pelleteries brutes ou apprêtées pouvant s'employer en fourrures. Références sur demande.

Le journal *Le Bois*, 26 rue Canmartin à Paris, demande des correspondants pouvant livrer des bois en France.

M. A. Pylliser-Cortier, 3 rue de St. Quentin, à Malo-les-Bains (France) désire représentations de maisons canadiennes pour le Nord de la France.

M. Pascal Garcin, 1 rue de l'Abbé de l'Épée, à Marseille, se chargerait de l'agence, pour la France, de bonnes maisons canadiennes.

M. E. Desgranchamps, 6 rue Bailleul, à Paris, demande la représentation pour la France de maisons canadiennes.

M. A. Weissenthanner, 168 rue St Maur, à Paris (succursale à New-York) demande l'agence de maisons canadiennes.

M. Emmanuel Coste, 14 rue Ausone, à Bordeaux, demande à représenter en France des maisons canadiennes exportant pommes évaporées, haricots, pois ronds, homards et saumons en conserves, viandes salées et œufs de poisson. Références fournies sur demande.

M. Vianney, 14 rue Paradis, Marseille, demande représentation pour la France d'exportateurs et d'importateurs canadiens.

M. Maurice Charotte, 2 rue Gounod, Paris, désire entrer en relations avec maison de Montréal pour l'importation en France de peaux, pelleteries, bois et autres articles du Canada, soit comme représentant, agent ou comme acheteur.

M. A. Mélan, 27 Cours Pierre Puget, Marseille, demande représentations d'exportateurs canadiens

### UN NOUVEAU JOURNAL

L'HISTOIRE DU MONDE, journal-revue hebdomadaire, sans opinion, à 0 fr. 20, 16 pages, 28 x 38, reproduits tous les articles intéressants et inédits, quels qu'ils soient, recueillis tous les jours dans les journaux, sans distinction de genre ni d'opinion.

Cette revue ne reproduit que les articles qui n'ont été publiés que par un seul journal ; on lit donc tous les journaux en un seul.

Sur un beau papier, impression soignée, ces 52 numéros, reliés à la fin de l'année, forment une collection superbe qui constitue l'histoire du monde au jour le jour.

C'est la revue la plus pratique et la moins cher. Chaque abonné y trouve groupés toutes sortes de documents curieux.

S'adresser 47 faubourg Montmartre, Paris.

### Avis aux Membres Adhérents

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de cette Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents ; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et si cette démission parvient après la fin du mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.